



L'ACTUALITÉ

LE CONSEIL DES PROFESSIONS S'EST RÉUNI CE 31 JANVIER 2020

Politique professionnelle, valorisation des professions et collaborations inter-UNA étaient au cœur des discussions.

Le Conseil des Professions s'est ouvert par la présentation de la consultation publique sur l'égalité hommes femmes dans l'économie et pour laquelle la CAPEB a fait part des initiatives et réflexions qu'elle a déjà prises à ce sujet (rapport mixité, étude sur l'entrepreneuriat, GEAB, etc.). Un projet de loi devrait être déposé au 1^{er} semestre 2020 avec, notamment, des mesures pour favoriser l'accès des femmes à l'entrepreneuriat. Les membres du Conseil ont considéré qu'il serait opportun de réfléchir aux moyens d'assurer une meilleure représentation des femmes au sein de la CAPEB et des métiers. Ils ont ensuite fait part des revendications que la CAPEB pourrait porter au sein de la résolution technique et professionnelle qui sera présentée à l'assemblée générale de Lyon. Ont ainsi été évoqués l'application effective de l'obligation des études de sol, le positionnement de la CAPEB sur la collecte et le traitement des déchets, la place de l'artisanat vis-à-vis de l'industrialisation des process de construction, la lutte contre l'amalgame trop souvent fait entre les entreprises vertueuses et celles qui ne le sont pas tant concernant les offres à 1 % que dans le dépannage, l'harmonisation des taux de TVA sur des installations similaires y compris des opérations de maintenance, l'impact de l'intelligence artificielle et du BIM sur les métiers, les liens contractuels entre les acteurs du chantier, le soutien aux ménages

faisant des travaux de désamiantage ou investissant dans les énergies renouvelables, l'impact de la RE2020 sur les métiers, pour ne citer que quelques thèmes.

**Ce Conseil des Professions
était le dernier pour Dominique
Métayer, Président de l'UNA
Maçonnerie Carrelage,
Jean-Jacques Châtelain,
Président de l'UNA Peinture
Vitrerie Revêtements,
et Patrick Liébus,
Président confédéral.**

Le Conseil des Professions a ensuite fait le point sur la préparation des Journées Professionnelles de la Construction, examinant les aspects matériels et arrêtant les thèmes qui seront retenus pour les ateliers transversaux suite à la consultation du Réseau qui a été organisée. En l'occurrence, deux sujets seront proposés : Gestion des déchets et économie circulaire d'une part et la qualité artisanale d'autre part.

Le Conseil des Professions a par ailleurs décidé de conduire une réflexion sur la VMC pour permettre aux professionnels concernés de

valoriser leur savoir-faire afin de lutter contre les entreprises peu scrupuleuses qui s'engouffrent dans ce marché désormais soutenu par des aides gouvernementales.

Il a ensuite été question du fonctionnement des UNA et de leurs relations avec les CAPEB départementales. L'idée a été avancée de tester l'accueil de responsables de sections dans les réunions organisées par les UNA à la fois pour qu'ils se rendent compte du travail qui s'y fait mais également pour les motiver à porter les mêmes sujets dans leurs départements. Une expérimentation sera tentée en ce sens.

Le Conseil a poursuivi ses travaux en évoquant l'hypothèse d'une offre packagée inter UNA qui pourrait porter, entre autres, sur le photovoltaïque ou la rénovation de salle de bains. Ils ont échangé à cette occasion sur les conditions de réussite de ce travail collaboratif entre les entreprises.

Les membres du Conseil des Professions sont revenus sur le groupe de travail « couvreurs » qui a jugé utile de créer un groupe de travail « toiture » transversal chargé, sous le pilotage de l'UNA CPC, de réfléchir notamment à la façon de mieux prendre en considération les thématiques liées à la toiture et d'améliorer la visibilité de ces activités en termes de communication, notamment auprès des partenaires de la CAPEB.

(Suite p. 4)



FORMATION

CONSTRUCTYS : LA JUSTICE NOUS DONNE RAISON UNE FOIS DE PLUS !

Une semaine après sa décision concernant la présidence du CCCA-BTP, la justice donne à nouveau raison à la CAPEB, à la CFDT et à la CGT contre la FFB, la FNTP et FO en annulant les statuts de l'OPCO de la Construction et en ordonnant la réouverture des négociations paritaires.

La semaine dernière, le Tribunal judiciaire de Paris décidait d'annuler les élections de juin 2019 à la présidence et à la vice-présidence du CCCA-BTP dans la mesure où elles s'étaient déroulées au mépris de toutes les règles et des usages du paritarisme.

Cette semaine encore, le Tribunal judiciaire de Paris a annulé les statuts de Constructys adoptés en 2019 dans des conditions que nous avons vigoureusement contestées avec la CFDT et la CGT, tant les irrégularités ont été nombreuses lors de l'élaboration et de l'adoption de ces statuts.

Le juge est parfaitement clair : il annule les statuts ainsi votés, ordonne la réouverture de négociations paritaires « pour permettre la mise en place de statuts conformes à l'accord de création de l'OPCO de la

Construction du 14 décembre 2018 et à les adopter conformément aux règles statutaires en vigueur de l'association OPCA Construction », il ordonne l'exécution provisoire de cette décision « au regard de l'urgence pour les parties à réouvrir les négociations pour l'élaboration des statuts de l'OPCO », et condamne la FFB, la FNTP et FO à verser des indemnités pécuniaires à la CFDT, la CAPEB et la CGT.

Cette décision de justice a fait dire au 1^{er} vice-Président de la CAPEB en charge des questions sociales et de formation : « La CAPEB constate avec une très grande satisfaction que cette nouvelle décision de justice vient, pour la deuxième fois en une semaine, rappeler non seulement la place essentielle d'un dialogue social respectueux de toutes les organisations mais également la nécessité impérieuse de respecter les accords conclus par les partenaires sociaux. Il s'agit maintenant de tirer les conséquences de cette décision de justice pour Constructys et sa gouvernance, tant d'un point de vue politique, juridique qu'opérationnel. La CAPEB se lance dès maintenant dans ce vaste chantier ! »

GOUVERNEMENT

→ QUAND LE PATRIMOINE SE RÉINVENTE

À l'occasion des dernières journées européennes du patrimoine, le ministère de la cohésion des territoires et le ministère de la culture avaient lancé l'opération « Réinventer le patrimoine ».

Un appel à projet a été organisé sur l'ensemble du territoire en vue de rénover et de transformer des sites pour en faire des lieux culturels, événementiels ou encore hôteliers, bref pour leur donner une seconde vie.

Il ne s'agit pas de monuments historiques mais de bâtiments anciens essentiellement situés dans les territoires ruraux.

Ainsi, 12 sites ont été retenus sur les 96 candidatures qui ont été sélectionnées. Ils bénéficieront du fond d'ingénierie créé par l'Etat et doté d'un million d'euros ainsi que de l'appui de l'agence nationale de la cohésion des territoires, notamment pour favoriser des partenariats avec des financeurs privés.

Une vingtaine d'autres projets, qui n'ont pas été lauréats, bénéficieront toutefois de l'aide de la banque des territoires au travers, par exemple, des actions cœur de ville.

[En savoir plus sur le site du Ministère de la cohésion du territoire.](#)

LOBBYING

→ RETRAITES : LES PARLEMENTAIRES AURONT PEU DE TEMPS POUR EXAMINER LE TEXTE

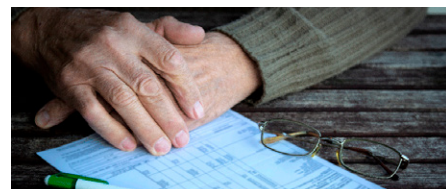
C'est une procédure accélérée qui a été choisie pour l'examen du projet de loi réformant le système de retraite français, c'est-à-dire une seule lecture à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Les députés se sont égarés de voir qu'ils n'avaient que 4 jours de réflexions entre la présentation du texte en Conseil des Ministres et le début des travaux en commission.

Ils contestent également l'étude d'impact présentée par le Gouvernement et qu'ils jugent incomplète et insincère. Le président du groupe Les Républicains, Damien Abad, a déjà fait savoir que son groupe saisirait le Conseil Constitutionnel après l'examen du projet de loi, « afin de faire reconnaître que le débat parlementaire était biaisé ». Même son de cloche du côté du Conseil d'Etat qui, faute d'avoir eu le temps de bien examiner le projet de loi et avec une étude d'impact qu'il considère lacunaire, ne garantit pas la sécurité juridique de la réforme !

Toujours est-il que le texte sera examiné en séance le 17 février. Son examen au Sénat est pour le moment prévu fin avril et début mai.

Parallèlement, la conférence du financement a commencé ses travaux. Elle dispose jusqu'à la fin du mois d'avril pour trouver des solutions pour équilibrer le régime d'ici 2027. En l'occurrence, il faut trouver les moyens d'économiser 12 milliards par an... sans augmenter les



cotisations, hypothèse que le Gouvernement exclut. En tout état de cause, la piste de l'âge pivot n'est pas abandonnée. En effet, même si le Premier ministre a indiqué qu'il retirait cette mesure du projet de loi dans sa formulation initiale (applicable dès 2022), elle est en réalité maintenue pour les générations nées à partir de 1975. Il y a donc tout lieu de penser qu'elle devrait demeurer, la seule variable étant sa date de mise en œuvre.

L'U2P participe évidemment à cette conférence et considère que le projet actuel est largement perfectible, notamment parce qu'il devrait contenir certaines dispositions qui ne s'y trouvent pas et qui seront prises par voie d'ordonnance (c'est le cas, par exemple, du pourcentage de l'abattement forfaitaire de l'assiette des cotisations prévu pour les travailleurs indépendants, point fondamental pour garantir qu'il n'y aura pas de hausse de cotisation pour les travailleurs indépendants) mais également parce que la question de la pénibilité n'est pas, à ce stade, encore réglée.

ÉCONOMIE

→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES MAISONS INDIVIDUELLES : LES ARTISANS SONT À L'ŒUVRE

Nous le savions déjà mais ce n'était pas le cas de tout le monde, et notamment des Pouvoirs publics : les artisans du bâtiment sont LES acteurs de la rénovation énergétique en maison individuelle.

Ce sont eux qui sont intervenus dans 73 % des rénovations qui ont déjà été réalisées et qui sont sollicités pour 58 % des projets de rénovation à venir.

Les propriétaires de maison individuelle ont peu recours aux intervenants du service public (respectivement 17 % et 25 %) et encore moins aux enseignes de la grande distribution (14 % et 12 %). Autrement dit, les artisans

du bâtiment sont les acteurs naturels de la rénovation énergétique pour les propriétaires de maison individuelle. 80 % d'entre eux font confiance au bouche à oreille pour trouver l'artisan qui saura les satisfaire. Un petit tiers d'entre eux s'aventurent sur internet (sites de mise en relation, annuaires) et un quart font leur recherche sur les réseaux sociaux.

Si la qualification de l'entreprise est un important critère de choix, la réputation et la clarté du devis le sont tout autant, suivies de très très près par le tarif, la proximité géographique et les capacités d'accompagnement après les travaux. 41 % des propriétaires qui ont

fait réaliser des travaux attendent un service après-vente et 27 % attendent d'être informés sur les aides auxquelles ils ont droit. C'est même ce point qui arrive en tête des attentes des propriétaires qui envisagent de faire des travaux.

Ces derniers souhaitent également avoir des conseils de la part de l'entreprise qu'ils auront choisie. Le délai d'exécution des travaux et l'ancienneté sont également des critères pris en considération mais dans une moindre mesure. Les particuliers voient les artisans comme des experts et c'est une raison majeure de confiance.



SOCIAL

→ LA CAPEB, L'IRIS-ST, BATIROC PROTECT GROUP ET BTP INNOVATION SIGNENT UN ACCORD DE PARTENARIAT

Ce mercredi 5 février, la CAPEB et IRIS-ST ont signé un accord de partenariat avec Batiroc Protect Group, entreprise spécialisée dans les systèmes de sécurité et BTP Innovation, association qui développe des outils et du matériel pour améliorer les conditions de travail sur les chantiers.

Les partenaires se sont ainsi engagés à mettre en commun leurs expertises pour sensibiliser les entreprises artisanales du bâtiment aux risques inhérents au travail sur les chantiers et à proposer des solutions innovantes pour prévenir ces risques et en particulier ceux liés aux chutes de hauteur. Des actions de sensibilisation des entreprises seront conduites en ce



sens et notamment la construction de parcours d'initiation sécurité sous forme de quiz et de formations sécurité, en plus des supports de communication plus habituels que sont les affiches, flyers et autres guides, dont les mémos santé sécurité publiés par l'IRIS-ST.

Aux termes de ce partenariat, il est également prévu que la CAPEB participera à la mise en place de tests concernant les produits et services élaborés par Batiroc Protect Group.

LOBBYING

→ LA PROPOSITION DE LOI SUR LE CONGÉ POUR DÉCÈS D'UN ENFANT MINEUR FAIT POLÉMIQUE

La CAPEB a été sollicitée par le Député UDI du Nord, Jean-Louis Bricout, qui souhaitait connaître sa position sur la proposition de loi qu'il a déposée à l'Assemblée nationale visant à faire passer de 5 à 12 jours le congé pour le décès d'un enfant mineur.

L'examen de cette proposition de loi a donné lieu à des débats très houleux qui ont même franchi le seuil de l'Assemblée nationale tant et si bien que la Ministre du Travail Muriel Pénicaud a promis de revoir le positionnement du Gouvernement. En première lecture, en effet, un amendement de la majorité a remis en cause l'allongement de ce congé officiel à 12 jours, lui préférant la possibilité d'ajouter aux 5 jours existants, des jours de RTT et/ou des jours

de repos donnés par un collègue été ce, par accord d'entreprise ou de branche. Autrement dit, pas de solidarité nationale et pas non plus de charge nouvelle pesant à 100 % sur l'entreprise. La CAPEB considère que ce sujet de société particulièrement délicat relève de la solidarité nationale au même titre que le congé de présence parentale (qui permet aux parents de réduire ou interrompre leur activité pour accompagner un enfant atteint de handicap, d'un accident ou d'une maladie) et le congé de soutien d'un proche en fin de vie. L'entreprise – et en particulier la petite entreprise – ne peut, comme le proposait initialement la proposition de loi, supporter à elle seule le coût de 12 jours de congés, même si, dans les faits, les choses

s'organisent toujours en bonne intelligence et avec humanité.

L'U2P considère qu'il est nécessaire de statuer sur le financement de l'allongement de ce congé, confirme qu'il doit relever de la solidarité nationale et demande qu'une réflexion soit ouverte sur les droits existants des travailleurs indépendants en matière de congés avec la volonté d'une plus grande équité.

La Ministre du Travail devait réunir les partenaires sociaux cette semaine afin de trouver la meilleure formule.

Le texte sera examiné par le Sénat le 3 mars et reviendra ensuite en deuxième lecture à l'Assemblée nationale. Le sujet est donc loin d'être clos.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

AGS

Le Président Liébus a participé lundi à une réunion de négociation visant à arrêter les grands principes de la nouvelle convention de gestion entre l'Unedic et l'AGS, l'association qui gère le régime de garantie des salaires en cas de redressement, de liquidation judiciaire ou de procédure de sauvegarde des entreprises. Il a rappelé à cette occasion que l'U2P n'est pas gestionnaire de l'AGS alors que les entreprises qu'elle représente cotisent à cette association et que les bénéficiaires sont désormais des petites entreprises dans la grande majorité des cas (48,2 % d'entreprises comptant 1 à 2 salariés et 37,8 % d'entreprises comptant 3 à 9 salariés contre 0,6 % d'entreprises de plus de 100 salariés). Pour autant, Patrick Liébus a souligné que si l'U2P devait être admise à siéger à l'AGS, elle ne le ferait qu'une fois la gestion de l'association rendue claire et transparente.

PRESSE

La Ministre du Travail s'est félicitée des derniers chiffres de l'apprentissage attribuant ce bon résultat à la réforme mise en oeuvre l'an dernier. L'Association des Régions de France a contesté cette approche. Le Président de la CAPEB a été sollicité par la presse pour donner son point de vue. Il a rappelé que la réforme a indéniablement permis de redonner confiance aux chefs d'entreprise artisanale du bâtiment dans l'apprentissage (en facilitant la gestion des contrats notamment) et de susciter de nouvelles vocations en ouvrant cette voie de formation aux jeunes adultes (jusqu'à 29 ans) avec des salaires plus attractifs. Il a souligné que le nombre d'apprentis dans les CFA du BTP a progressé de 2 % en 2019 avec une accélération en décembre (+4,3 % par rapport à décembre 2018).

SANTÉ AU TRAVAIL

Une réunion de pré-négociation a eu lieu ce mardi 4 février concernant la santé au travail. C'est Patrick Liébus qui y défendait les thèses de l'U2P. Il s'agissait de définir le périmètre de la future négociation.

À cet égard, l'U2P se distingue du Medef en ce qu'elle refuse le monopole des services de santé au travail et défend, au contraire, la possibilité de recourir au service de son choix ou à un médecin de ville, formé spécifiquement. Ce serait une solution plus simple et moins onéreuse pour les entreprises de proximité.

L'U2P défend également le maintien de l'OPPBT pour continuer à agir pour la prévention dans les entreprises du BTP et défend l'idée que d'autres branches puissent se munir d'un outil semblable.

PARTENARIATS

Le Président Liébus participait mercredi au comité de pilotage Béranger Développement pour un suivi des partenariats en cours et un examen des propositions de nouvelles collaborations.

Le même jour, un nouveau partenariat a été signé avec Batiroc. (voir notre rubrique SOCIAL).

U2P

Le bureau de l'U2P s'est réuni jeudi. Parmi les sujets à l'ordre du jour, il faut relever l'examen des propositions d'amendements que l'U2P fait porter aux députés concernant le projet de loi réformant les retraites ainsi qu'un retour sur la 1^{ère} réunion de la conférence sur le financement du futur régime de retraites.

Un point d'étape a également été fait sur les négociations paritaires en cours (encadrement) et à venir (santé au travail).



L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Ils ont également évoqué le regroupement des UNA du 8 novembre dernier qui a, notamment, permis un premier échange sur la question de la qualité artisanale. De même, un retour a été fait sur la réunion des correspondants techniques du 21 janvier, dont le faible taux de participation pose la question de la pérennité de l'organisation de cette réunion annuelle dont le contenu est pourtant plébiscité par les participants.

Les dernières publications d'IRIS-ST et celles prévues en 2020 ont été présentées, ainsi que les études métiers en cours. À cette occasion, les démarches innovantes de certains industriels ont été mises en avant ainsi que leurs efforts pour adapter leurs équipements aux différents métiers. Faisant un point sur la démarche RSE, gratuite et ouverte à toutes les entreprises, le Conseil des Professions a considéré que cette démarche est une excellente source de valorisation de la qualité artisanale et devrait être davantage promue.

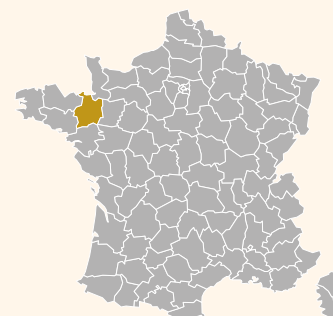
Par ailleurs, le Conseil a déploré le vote du projet de loi sur l'économie circulaire et les déchets sans que les propositions de l'ensemble des professionnels de la filière, pourtant unis, n'aient été ni entendues ni reprises. Il a évoqué la convention signée par la CAPEB avec l'UNICEM fin décembre et qui devrait se concrétiser par une expérimentation dans trois régions.

Enfin, la journée s'est terminée par un point sur les travaux en cours concernant le BIM et concernant Profeel, ainsi que sur la démarche Artisans Engagés Entreprises Responsables.

RÉSEAU

→ UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE POUR L'ILLE-ET-VILAINE

Serge Michel qui assurait le Secrétariat général de la CAPEB Ille-et-Vilaine, a fait valoir ses droits à la retraite. Il est remplacé à ce poste par Béatrice Fourmond. Bienvenue à elle et bonne retraite à lui !



Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2020



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

